

6^{ème} Edition

Quintin Roller Club



Règlement sportif de l'épreuve

1. Organisateur

L'organisateur de l'épreuve est le « Quintin Roller Club », club affilié à la Fédération Française de Roller Sports (FFRS). Son siège social est situé à la mairie de Quintin (22800).

2. Type d'épreuve

L'épreuve des 6 heures de Quintin est une course au temps d'une durée de 6 heures effectuée en relais par équipe de 5 participants maximum. Il y a 3 catégories : solo, duo et équipe.

- La catégorie solo est réservée aux adultes,
- Les duos devront être composés d'au moins un majeur si un des participants à moins de 14 ans.
- Les équipes jeunes (équipes composées de patineurs de moins de 14 ans) devront être sous la responsabilité d'un majeur.

3. Circuit de l'épreuve

Le parcours de l'épreuve est d'environ 2 km de type « circuit fermé ». Le sens de l'épreuve est défini par l'organisation.

4. Jury

Le Quintin Roller Club désigne le jury de l'épreuve. Le rôle du jury est d'assurer la régularité de l'épreuve, de valider les classements, de traiter les réclamations. Il n'est en aucun cas un signaleur.

5. Sécurité

Le port du casque est obligatoire et le port des autres protections est très fortement conseillé. Le circuit est sécurisé et clos, réservé pour la course.

6. Inscription

a. Le nombre maximum de personnes engagées fixé par l'organisateur sera de 249.

b. La course est accessible à toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Licence de FFRS valide pour l'année en cours (avec mention certificat médical),
- Certificat médical pour la pratique du roller de moins de 6 mois à la date de l'épreuve,
- Licence (compétition) valide d'un autre sport.

c. Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les mineurs.

d. L'inscription complète doit être effectuée avant la date limite.

Pour que l'inscription soit validée, les documents suivants sont exigés :

- la fiche d'inscription complétée,
- pour les patineurs licenciés (compétition), une photocopie de la licence en cours,
- pour les patineurs non licenciés, un certificat médical avec la mention « apte à la pratique du roller en compétition »,
- pour les mineurs, une autorisation parentale.

e. Montant de l'inscription par catégorie

- Solo : 20 euros
- Duo : 30 euros
- Equipe : 50 euros

Le paiement doit être effectué uniquement par chèque à l'ordre du Quintin Roller Club.

Le tout est à adresser avant la date limite, à l'adresse figurant sur la fiche d'inscription

Important : Tout dossier incomplet entrainera l'annulation de l'inscription

7. Autour de la course

Le circuit sera ouvert à tous de 15 h à 16h. Le retrait des dossards (prévoir des épingles à nourrice) pourra être effectué à partir de 13 heures. Chaque équipe prendra possession de son transpondeur et de son dossard. Une caution de 75€ par transpondeur sera exigée lors du retrait (chèque bancaire uniquement). Le transpondeur sera à restituer dans les 30 minutes qui suivent la fin de l'épreuve en échange du chèque de caution. Le dossard devra être positionné sur le dos. La parade aura lieu à 15h45.

8. Départ

Chaque équipe choisit librement le patineur qui prend le premier relais. Ce patineur participe au départ et devra effectuer les 2 premiers tours de circuit. Les patineurs au départ sont groupés derrière la ligne de départ. Le départ est donné sous la direction de l'organisateur.

9. Pointage – classement

Le pointage des patineurs est fait sur la ligne d'arrivée à chaque passage par transpondeur. Le passage de relais s'effectue uniquement dans la zone matérialisée dédiée à cela. L'organisateur délivrera sur les 6 heures un classement intermédiaire provisoire de l'ensemble des équipes. Pour chaque équipe, tout tour commencé doit être achevé pour être comptabilisé. Le classement général de l'épreuve par catégorie, après validation et officialisation du jury, sera diffusé et rendu public par l'organisateur à l'issue de l'épreuve. La mise en ligne des résultats sur le site du Quintin Roller Club se fera dans les jours suivants. Au bout de 5 heures 50 minutes de course (M-10), il ne sera plus possible de passer de relais. Toutefois, l'équipe pourra rejoindre le dernier relayeur au cours du dernier tour.

10. Annulation de la manifestation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le jour même ou d'interrompre la course à son initiative pour des raisons liées à la sécurité ou aux conditions climatiques. Dans ces conditions aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler à l'issue de la limite des inscriptions dans le cas d'une trop faible participation. Dans ces conditions le remboursement des inscriptions sera effectué.

11. Communication – droit à l'image

Des photos pourront être prises lors de la course et être utilisées pour nos publications (articles de presse locale, site internet du club, forum associatif).

Elles ne serviront aucunement à des exploitations publicitaires à caractère commercial ou financier.

12. Responsabilité

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière et exclusive responsabilité mais l'organisateur tient à préciser que la compétition s'adresse à des patineurs non débutant sachant freiner et tourner. Il se réserve le droit d'arrêter un coureur ou une équipe s'il présente un danger pour les autres coureurs ou pour lui-même. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel. Toute participation à l'épreuve induit l'acceptation du présent règlement.

13. Secours:

Une unité de secouristes adaptée au nombre de participants sera présente sur le site.

14. Consignes de sécurité

Les patineurs en course peuvent recevoir une assistance de la part des autres participants ou d'un membre de l'organisation dédié à cette tâche. Le patineur en difficulté doit terminer le tour par l'itinéraire de l'épreuve, dans le sens de circulation du circuit.

15. Pénalités

Tout geste antisportif, toute action mettant en cause la sécurité des participants ou tout manquement au règlement signalé par le jury pourra entraîner l'exclusion de l'épreuve. Le jury est le seul habilité à disqualifier soit le patineur soit l'équipe complète en cas de faute grave.

16. Réclamations

Les réclamations ne sont admises que pour le décompte des tours de son équipe. Elle est faite auprès de l'organisateur au maximum 15 minutes après l'arrivée du dernier compétiteur.

17. Cérémonie de clôture

Le comité d'organisation de l'épreuve prévoit une cérémonie de clôture où seront mises à l'honneur les équipes participantes, les bénévoles en charge de l'organisation de l'épreuve et l'ensemble des partenaires.